

Ministère de l'Éducation et du
Développement de la petite enfance
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Date : Le 29 avril 2020

Dest. : Tout le personnel des bureaux des districts scolaires

Exp. : Marcel Lavoie, sous-ministre

Copies : Directions générales
Directions des services administratifs et financiers
Directions des ressources humaines
Julie Mason, sous-ministre adjointe, Services éducatifs francophones, MEDPE
Robert Penney, sous-ministre adjoint, Services corporatifs, MEDPE

Objet : **Note n° 13 – Responsabilités liées à la garde d'enfants (COVID-19)**

Les restrictions mises en place pour aplatir la courbe, y compris le confinement à la maison dans la mesure du possible, n'ont rien de facile pour les gens du Nouveau-Brunswick. La longue fin de semaine de Pâques a été particulièrement difficile, comme il s'agit souvent d'une occasion de se réunir avec sa famille élargie et ses amis. Je tiens à souligner la contribution des employés du GNB qui ont sacrifié ce temps qu'ils auraient pu passer en famille, dans leur foyer, pour travailler. Même si nous devons demeurer vigilants et même si l'état d'urgence est toujours en vigueur, nous commençons à voir certains progrès et à nous tourner progressivement vers le rétablissement.

Des travaux sont en cours pour examiner les possibilités de reprise des activités au cours des prochains mois. Dans le cadre de cet examen, il sera essentiel de cerner les améliorations et les solutions novatrices développées par nécessité durant l'état d'urgence, et de les appliquer à plus de services afin de bâtir une « nouvelle normalité ».

À court terme, la « nouvelle normalité » continue de signifier que les écoles et les garderies sont fermées et que les employés qui ont des enfants d'âge scolaire et préscolaire doivent s'occuper de ceux-ci. Par conséquent, nous prolongeons les mesures exceptionnelles ci-dessous pour les employés qui ont des responsabilités de garde d'enfants jusqu'au **8 mai 2020**. **Nous effectuerons une nouvelle évaluation au cours des prochaines semaines et vous informerons des résultats.**

- Premièrement, **si vous n'êtes pas en mesure d'accéder à des services de garderie**, nous vous demandons de faire votre possible pour prendre d'autres arrangements sécuritaires concernant la garde de vos enfants.
- Deuxièmement, si vous n'êtes pas en mesure de prendre d'autres arrangements sécuritaires, nous vous demandons de travailler de la maison si vous le pouvez. Nous réalisons que votre capacité de travailler de la maison dépendra grandement du niveau de services de garde dont ont besoin vos enfants.

- Finalement, en dernier lieu, les employés qui ne peuvent pas prendre d'autres dispositions et qui ne peuvent pas travailler de la maison recevront un congé payé.

Nous reconnaissons les défis que pose à un grand nombre d'entre vous le fait de trouver un équilibre entre le travail et les obligations familiales en ces temps extraordinaires. Pensez à prendre soin de vous et de vos proches et n'oubliez pas que les [ressources du PAEF](#) sont à votre disposition.

Nous continuerons à surveiller la situation de près et à vous renseigner sur les développements importants. Tenez-vous au courant en consultant régulièrement le [site Web sur le coronavirus](#) du GNB pour obtenir des renseignements à jour.

Vous pouvez trouver des ressources supplémentaires liées à COVID-19 [ici](#).

Le sous-ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Lavoie', written in a cursive style.

Marcel Lavoie